

Luc-en-Diois : journée citoyenne samedi 16 juin

En application de la loi de transition énergétique du 18 août 2015, l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique dans les espaces publics depuis le 1 janvier 2017, une gageure pour les municipalités qui ont déjà fort à faire alors qu'avant 2017, il était légalement possible de verser des produits chimiques sur les chaussées et trottoirs, ainsi que les voies du cimetière. Mais les particuliers sont également concernés. Pour eux cette loi aura effet au 1 janvier 2019, ce qui leur laisse un peu plus de temps pour s'adapter.

Comme l'ont adopté plusieurs communes, la journée citoyenne a souvent pour objectif de désherber les rues et arracher les herbes et plantes indésirables ou inesthétiques, bien qu'elles contribuent à la biodiversité malmenée de nos jours. Les termes « mauvaises herbes » sont impropres, car les mauvaises herbes n'existent pas. Toutefois, nous pouvons concevoir que les habitants d'un village aiment voir leur rue « nettoyée ». Parmi eux, certains (précurseurs) se mettent à l'ouvrage pour extraire les quelques plantes malvenues près de chez eux. Il faut dire que ce printemps exceptionnellement pluvieux contribue à nous déstabiliser. Quant à toutes ces petites herbes indésirables, elles s'en donnent à cœur joie. Ceci complique davantage le travail des seuls employés municipaux qui nettoient déjà les saletés non naturelles comme les canettes, les plastiques, les mégots (super polluants), papiers et tout autre déchet jetés inopportunément par des passants.

A l'occasion de cette journée, des volontaires pourront aussi nettoyer les berges accessibles des berges de la Drôme et du ruisseau Saint Jean.

A celles et ceux qui veulent participer, le rendez-vous est prévue à 9 h 30 à la salle du Conseil Municipal. Un café sera servi. Au milieu de la journée un repas casse-croûte sera offert par la municipalité, ainsi qu'un pot à la fin de la journée . C'est aussi l'occasion d'une journée conviviale où anciens Lucois et nouveaux arrivants peuvent se rencontrer.

*Nous demandons aux participants d'amener ses propres outils de jardinage . Un vieux couteau et des gants suffisent*

*Les herbes seront rassemblées en tas, un agent communal les ramassera.*

*Prévoir véhicules en covoiturage pour se rendre au Claps ou autre lieu éloigné.*

*Ne pas oublier un gilet fluorescent pour être bien visible par les automobilistes.*